

# Lodenn III-an difenn hag ar peoc'h

Tem 1: klask ar peoc'h, surentez hag ar c'henober  
etrevroadel

Tem 2: an difenn broadel e Frañs hag ar c'hefridiou

EN PLUS  
D'APPRENDRE  
UN MÉTIER,  
VOUS APPRENDREZ  
À VOUS  
SUPPORTER VOUS-MÊME.





**EN PLUS  
D'APPRENDRE  
UN MÉTIER,  
VOUS APPRENDREZ  
BEAUCOUP  
SUR VOUS-MÊME.**



**UN MÉTIER, BIEN PLUS QU'UN MÉTIER.**



# Tem 1: klask ar peoc'h, surentez hag ar c'henober etrevroadel

## I.ABU: UN ADZADUR ETREVROADEL POUEZUS

# Palioù an ABU

## Karta an ABU e 1945

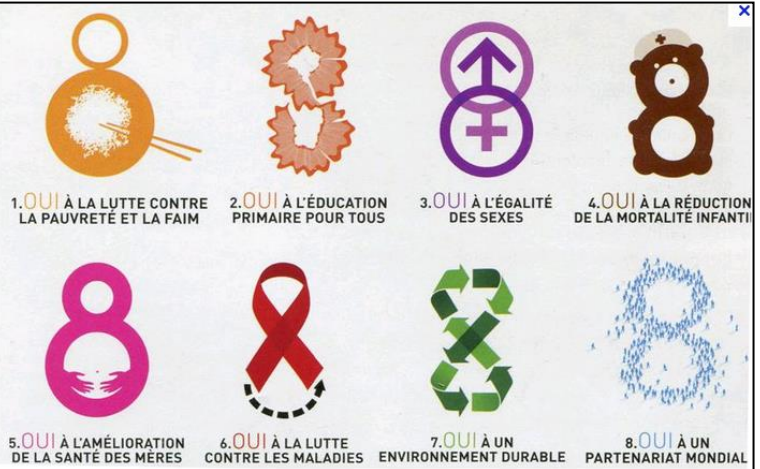
- Harpiñ ar peoc'h er bed en ur zoujiñ doc'h gwirioù ar pobloù
- Gwareziñ ar surentez etrevroadel
- Lakaat ur c'henlabourerezh etrevroadel àr an dachenn ekonomikel ha sokial ha mab-den
- Doujiñ doc'h gwirioù mab-den



Sez an ONU e New York  
foto ONU / Joao Araujo Pinto



Sinet e oa bet **Karta ar Broadoù Unanet** get 51 Stad,e San Francisco, d'ar 26 aviz Even **1945**. Testenn ganedigezh ONU eo. Lakaet e voe ar sez e New-York. Hiziv-an-deiz ez eus **193 Stad**. Digor eo da rac'h, troet eo ONU àr gwarez ar peoc'h hag ar surentez etrevroadel hag ivez ar c'henlabourerezh ekonomikel ha sokial..



Diell:  
Palioù ar milved evit an diorren OMD( objectifs du Millénaire pour le développement) evit 2015 sinet e 2000 get Stadoù en ONU

Diell: **Ar soudarded o zokarnoù glas**  
90 000 soudard ez eus e-barzh 16 rannvro ag ar bed. Lec'hiet int e-barzh zonennoù dañjerusañ ha distabilañ er bed evit gwareziñ ar peoc'h ha lakaat da vout doujet an arsav-brezel.  
E kerz an ONU int hag e teuanta a 97 Stad er bed

## Brastres an ONU

### 1. GWAREZIÑ AR PEOC'H

#### Kuzul Surentez



5 ezel padus get gwir veto

10 ezel nann-padus dilennet evit 2 vlez

5 ezel-pad: gete ar **gwir veto**:

- Sina
- Rusia
- Farñs
- SUA
- Rouantelezh-Unanet

Divizout a ra an obererezhioù da seveniñ a-benn gwareziñ ar peoc'h, votiñ a ra an divizoù evit kastiziñ pe gas ar soudarded o zokarnoù glas

#### Soudarded o zokarnoù glas

Gwareziñ a rant ar poblañsoù



#### Emvod Meur an ONU

- 193 tad-ezel
- 1 Stad = 1 mouezh
- Sez e New York.
- A gannig obererezhioù

### 2. BARNIÑ

#### Lez-varn etrevroadel



Barniñ a ra ar bec'hoù etre ar Stadoù.  
E **Den Haag** (La Haye) emañ ar sez.

#### Al lez kastizel etrevroadel



Sez e **La Laye**.  
Ganet eo e 2002 evit barniñ ar torfedoù enep mab-den, torfedoù brezel ha gouennlazhioù  
E **Ez-Yougolavia** hag e **Rwanda**

#### Ar sekretour Meur

Dilennet evit 5 blez,  
Hanterour etre ar Stadoù, karget da seveniñ divizoù an emvod  
**António Guterres**, abaoe 2017.



### 3. KAS AN DIORREN

#### Kuzul ekonomikel ha sokial

Ober ra àr-dro ar c'henlabour sokial hag ekonomikel e- darempred get an aozadurioù idpializet.

#### An aozadurioù ispializet: Ar sistem ONU

CNUCED : aozadur evit ar c'henwerzh hag an diorren

UNESCO : aozadur evit an deskadurezh, ar skiant hag ar sevenadur, gwareziñ glad an denelezh

UNICEF : aozadur evit evit gwellaat stad ar vugale dre ar bed

OMS : a ra war-dro ar yec'hed er bed.

PAM : ur programm evit stourmiñ enep d'an naonegezh hag ar baourentez er bed

UNHCR : gwareziñ ar repuidi

## II. GWAREZIÑ AR PEOC'H ER BED

# AN DISEMGLIOÙ er bed niverus ha diaes da veriñ

<https://peacekeeping.un.org/fr/where-we-operate>

Il y a actuellement 14 opérations de maintien de la paix dirigées par le Département des opérations de paix (DPO).

## OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX



En savoir plus sur nos 14 opérations



Cliquez sur un marqueur sur la carte pour sélectionner une mission

Leaflet | Produced by: UNGSC/SGITT/CSDS

[Voir toutes les opérations de maintien de la paix](#)

# MINUJUSTH

MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'APPUI À LA JUSTICE EN HAÏTI



**Lieu:** Haïti **Siège:** Port-au-Prince

**Établie en:** Octobre 2017 **Heure locale:** 15 mai 2019 - 04:11 EDT

## Renforcement des institutions de l'état de droit en Haïti, développement de la Police nationale d'Haïti et promotion et protection des droits fondamentaux.

Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH) est établi par la [résolution 2350](#) du Conseil de sécurité, adoptée le 13 avril 2017. Elle prévoyait l'établissement d'une mission de maintien de la paix en Haïti qui commencerait ses opérations après l'achèvement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La mission est composée de 351 fonctionnaires civils, de sept unités de police constituées (soit 980 personnes) et de 295 officiers de police individuels pour une période initiale de six mois, du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018.

La MINUJUSTH appuiera le Gouvernement d'Haïti dans le développement de la Police nationale d'Haïti ; le renforcement des institutions de l'état de droit, y compris les secteurs de la justice et des services correctionnels ; la promotion et la protection des droits fondamentaux, en vue d'améliorer le quotidien des Haïtiens.

### > Effectifs

Deployed number of personnel as of March 2019  
(\*civilian personnel as of May 2018)



**1 301**

total personnel



**325** Civilians



**968** Police



**8** UN Volunteers

**E 2017 betek 2019**




# Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti


## MINUSTAH

**E 2004 BETEK 2014**

### Restaurer un environnement sûr et stable

La MINUSTAH a été établie le 1er juin 2004 par la [résolution 1542](#)  du Conseil de sécurité. Cette Mission de l'ONU a succédé à une force multinationale intérimaire qui avait été autorisée par le Conseil de sécurité en février 2004 après le départ en exil du Président Bertrand Aristide au lendemain d'un conflit armé qui s'est étendu à plusieurs villes du pays.

Le [tremblement de terre](#) dévastateur du 12 janvier 2010, qui a abouti à un bilan dramatique de plus de 220.000 morts (selon les chiffres du gouvernement haïtien), dont [96 personnes](#) employées par l'ONU, a porté un coup sévère à une économie et à des infrastructures déjà chancelantes.

Le 19 janvier 2010, le Conseil de sécurité, dans sa [résolution 1908](#) , a approuvé la recommandation du Secrétaire général portant sur l'augmentation des forces de la MINUSTAH sur le terrain pour aider le pays à se relever, à se reconstruire et à retrouver le chemin de la stabilité.

Au lendemain de l'élection présidentielle de 2011, la MINUSTAH s'est employée à continuer d'exercer son [mandat](#) initial, consistant à:

- » restorer un climat sûr et stable;
- » appuyer le processus politique en cours;
- » renforcer les institutions gouvernementales et les structures d'un État de droit;
- » promouvoir et à protéger les droits de l'homme à Haïti.



# Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo

## MONUSCO


MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LA STABILISATION EN RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



**Lieu:** République démocratique du Congo **Siège:** Kinshasa

**Établie en:** Juillet 2010 **Heure locale:** 15 mai 2019 - 09:10 WAT

## Protection des civils et consolidation de la paix en RDC

Au 1er juillet 2010, la MONUSCO a remplacé la Mission de l'organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en application de la résolution 1925 (2010)  du Conseil de sécurité datée du 28 mai 2010. Ce changement reflète la nouvelle phase dans laquelle le pays est entré.

La nouvelle mission est autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, notamment en vue d'assurer la protection des civils, du personnel humanitaire et du personnel chargé de défendre les droits de l'homme se trouvant sous la menace imminente de violences physiques et pour appuyer le Gouvernement de la RDC dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.



<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml>

# FINUL

FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

**Lieu:** Liban **Siège:** Naqoura

**Établie en:** Mars 1978 **Heure locale:** 15 mai 2019



## Contrôler la cessation des hostilités et assurer un accès humanitaire aux populations civiles

À l'origine, la FINUL a été établie en 1978 par le Conseil de sécurité pour confirmer le retrait des troupes israéliennes du sud du Liban, rétablir la paix et la sécurité internationales et aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la région. Le mandat de la mission a été ajusté deux fois en raison des développements intervenus en 1982 et en 2000.

Après la crise de juillet/août 2006, le Conseil a décidé que la Force devra, en sus de l'exécution de son mandat d'origine, contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement dans tout le Sud et fournir son assistance pour aider à assurer un accès humanitaire aux populations civiles et le retour volontaire des personnes déplacées dans des conditions de sécurité.

### > Effectifs

Deployed number of personnel as of March 2019  
(Civilian data as of May 2018)

 **11 155**  
Total personnel


 **830** Civilians

 **10 124** Contingent Troops

 **201** Staff Officers

Authorised number of personnel

 **15,000**  
Total uniformed personnel

 **15,000** Troops, supported by international and local civilian staff

# MINUK

MISSION D'ADMINISTRATION INTÉRIMAIRE DES  
NATIONS UNIES AU KOSOVO



**Lieu:** Kosovo **Siège:** Pristina

**Établie en:** Juin 1999 **Heure locale:** 15 mai 2019 - 10:20 CEST



## Promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo

À l'origine, par sa [résolution 1244 \(1999\)](#) du 10 juin 1999, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à établir une présence internationale civile au Kosovo, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), afin d'y assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourrait jouir d'une autonomie substantielle. La complexité et la portée de cette tâche étaient sans précédent. Le Conseil a investi la MINUK de l'autorité sur le territoire et la population du Kosovo, y compris tous les pouvoirs législatifs et exécutifs, de même que l'administration du pouvoir judiciaire.

Par la suite, au lendemain de la déclaration de l'indépendance par les autorités kosovares et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution le 15 juin 2008, le mandat de la Mission a été considérablement modifié de façon à ce qu'il soit principalement axé sur la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo.

### > Effectifs

#### Deployed number of personnel as of March 2019 (Civilian data as of May 2018)



**351**

Total personnel



312 Civilians



8 Experts on Mission



10 Police



21 UN Volunteers

#### Authorised number of personnel



**4,756**

Total uniformed personnel



4,718 Police personnel\*



38 Military liaison officers



Appropriate significant civilian component

# UNMOGIP

GRUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES DES  
NATIONS UNIES DANS L'INDE ET LE PAKISTAN



**Lieu:** Inde et Pakistan    **Siège:** Islamabad (Novembre - Avril) / Srinagar (Mai - Octobre)

**Établie en:** Janvier 1949    **Heure locale:** 15 mai 2019 - 13:51 IST

## Contrôl du cessez-le-feu dans l'État de Jammu et Cachemire

Le premier Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies est arrivé dans la zone de la mission le 24 janvier 1949 pour surveiller le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan dans l'État de Jammu et Cachemire. Ces observateurs, placés sous le commandement du Conseiller militaire nommé par le Secrétaire général, ont formé le noyau du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

Suite à la reprise des hostilités en 1971, l'UNMOGIP continue à surveiller le strict respect du cessez-le-feu du 17 décembre 1971 et en informe le Secrétaire général.

### > Effectifs

Deployed number of personnel as of March 2019  
(Civilian data as of May 2018)



**117**

total personnel



72 Civilians



45 Experts on Mission

<https://peacekeeping.un.org/fr/mission/unmogip>



### III.DIFENN AR GWIRIOÙ MAB-DEN ER BED

**LEZ KASTIZEL ETREVROADEL  
EVIT AN EZ-YOUGOSLAVIA  
(TPIY)**

## Les missions du TPIY

Créé le 25 mai 1993, en pleine guerre de Bosnie, par la résolution 827 de l'ONU, le tribunal a pour mission de « traduire en justice les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire » commises depuis 1991 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. [Son] champ de compétences comporte quatre catégories de crimes : les infractions graves aux Conventions de Genève, les violations des lois ou coutumes de la guerre, le **génocide** et les crimes contre l'humanité. Sur ce champ de compétences, le TPIY est prioritaire par rapport aux juridictions<sup>1</sup> nationales [...].

1. Ensemble des tribunaux.

## Le bilan judiciaire

Sur les 161 procédures lancées, 126 sont closes. [...] Le Tribunal a condamné 64 personnes et en a acquitté 13 autres. Pour le moment, Stanislav Galic<sup>2</sup> est le seul prévenu à avoir été condamné à la réclusion à perpétuité en 2006. [...] D'autres peines, moins lourdes mais importantes, ont été prononcées. [...] Condamné en 2004 pour complicité de génocide dans le massacre de Srebrenica<sup>3</sup>, le général Radislav Krstic a écopé d'une peine de trente-cinq ans d'emprisonnement.

2. Ancien commandant du corps de l'armée qui a assiégé la ville de Sarajevo de mai 1992 à février 1996.
3. Entre le 11 et le 18 juillet 1995, plus de 8 000 musulmans ont été exécutés par les troupes serbes à Srebrenica.

Lemonde.fr, 3 juin 2011



4

## L'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic devant le TPIY à La Haye (Pays-Bas)

En 1999, en pleine guerre du Kosovo, le TPIY inculpe Slobodan Milosevic pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, puis pour génocide en 2001. Transféré à La Haye en 2001, Milosevic est le premier ancien chef d'État à être jugé par un tribunal international. Le procès s'ouvre en 2002. Milosevic meurt en prison le 11 mars 2006, avant d'avoir été jugé.



**LEZ KASTIZEL ETREVROADEL  
EVIT AR RWANDA  
(TPIR)**

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a été créé le 8 novembre 1994 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont il est un organe subsidiaire. Il a pour mission de contribuer au rétablissement et au maintien de la paix et à la réconciliation nationale, en jugeant les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda, ainsi que les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. [1 ]

Le TPIR reste, semble-t-il, encore méconnu du grand public et même des spécialistes. Dans cette perspective, ces lignes n'ont pas la prétention de présenter une analyse exhaustive, mais seulement de décrire succinctement la création et l'organisation du Tribunal, le contexte des poursuites et les activités judiciaires en cours.

## Chiffres clés des procès du TPIR

[Plus d'informations - Document complet](#) 

Le TPIR A INCULPÉ **93** PERSONNES pour génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire commises en 1994.

### Le génocide

Dans la soirée du 6 avril 1994, un avion à bord duquel se trouvait Juvénal Habyarimana, Président du Rwanda, et Cyprien Ntaryamira, Président du Burundi, a été abattu au-dessus de Kigali. Ces assassinats ont brisé la paix fragile instaurée par les Accords d'Arusha qui avaient été négociés dans l'espoir de mettre fin au conflit armé qui opposait le Front patriotique rwandais au Gouvernement rwandais.

Pendant les cent jours de carnage qui ont suivi, le pays a été entraîné dans une violence inimaginable. Le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ont été commis à une échelle épouvantable, principalement contre des civils tutsis et des hutus modérés. Parmi les auteurs de ces crimes, l'on trouve des soldats, des gendarmes, des politiciens, des *Interahamwe* et des citoyens ordinaires.

Huit cent mille à un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés par des extrémistes hutus - un taux d'exécution quatre fois supérieur à celui enregistré au plus fort de l'holocauste nazi.

<http://www.unictr.org/fr/le-g%C3%A9nocide>

**Article du « Monde » - 14 mars 2012 :  
Un chef de guerre congolais coupable d'avoir enrôlé des enfants**

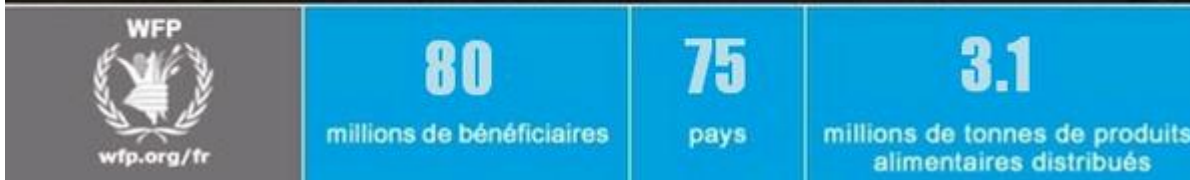


*« Le poing serré contre ses lèvres, Thomas Lubanga (ancien chef de milice de la République Démocratique du Congo) n'a pas caché son émotion, mercredi 14 mars, à la lecture du jugement prononcé contre lui par les juges de la Cour pénale internationale (CPI : un tribunal couvrant l'ensemble des 120 pays qui ont accepté la compétence de la Cour). Coupable, deux fois coupable de crimes de guerre pour avoir enrôlé des enfants dans ses troupes, leur avoir infligé "des conditions dures, des châtiments sévères", puis les avoir envoyé au front, a déclaré le juge britannique Adrian Fulford qui a lu un résumé du jugement lors d'une audience publique à La Haye. C'était entre septembre 2002 et août 2003. Il a fallu dix ans à la Cour pour rendre ce premier jugement. Premier détenu, premier condamné... Thomas Lubanga a « l'honneur » d'essayer les plâtres de la CPI, qui fête cette année ses dix ans d'existence. »*

## IV. AN ADZADURIOÙ ISPISIALIZET

**AN WFP(PAM)**

Le PAM est la plus grande agence humanitaire pour la lutte contre la faim dans le monde.



*Le PAM est la plus grande agence humanitaire qui lutte contre la faim dans le monde. Chaque année, le PAM apporte une assistance à quelque 80 millions de personnes dans près de 75 pays.*

#### **Objectifs**

##### **Le PAM a cinq objectifs stratégiques :**

Sauver des vies et protéger les modes de subsistance dans les situations d'urgence.

Prévenir la faim aigue et investir dans des mécanismes de préparation et de défense contre les catastrophes.

Rétablir les modes de subsistance dans les situations de transition post-conflit et post-urgence.

Réduire la malnutrition et la sous-alimentation chronique.

Renforcer les capacités des pays à réduire l'incidence de la faim par le transfert de programmes et les achats locaux de nourriture.

#### **Notre action**

En tant qu'agence des Nations Unies en première ligne dans la lutte contre la faim, le PAM répond constamment aux [urgences](#). Nous sauvons des vies en apportant rapidement de la nourriture aux plus démunis et sous-alimentés.



# Tem 2: an difenn broadel e Frañs hag e gefridioù



**EN PLUS  
D'APPRENDRE  
UN MÉTIER,  
VOUS APPRENDREZ  
BEAUCOUP  
SUR VOUS-MÊME.**



**UN MÉTIER, BIEN PLUS QU'UN MÉTIER.**





# KEFRIDIÒÙ AN DIFENN BROADEL

## An Difenn broadel

Diell : Lezenn an 28/10/1997 war reform ar servij broadel, embannet gant prezidant ar Republik.

Mellad. LIII-1 : Ar geodedourien a gemer perzh e difenn o Broad. Dre ar servij broadel evit an holl e vez sevenet an dever-mañ.

Mellad. LIII-2 : Ar servij broadel evit an holl a zo : an niveradeg, an devezh prientiñ d'an difenn hag ar galv dindan an armoù.

Mellad. LIIZ-2 : Ne vezer ket galvet dindan an armoù ken (...) Ar galv-se a c'hell bezañ adlakaet en dro hervez al lezenn diouzhtu ma en em gav ar Vroad da vezañ difennet.

OBER A REOMP GANT AR  
RAKMEMENN<sup>1</sup>, AN TITOURAÑ  
HAG AN DIPLOMATEREZH...

FRAÑS N'HE DEUS  
ENEBOUR EBET... MET  
PREST EO D'EN EM  
ZIFENN BEPRED...

E KEMENT LEC'H WAR AN DOUAR  
MA 'Z OMP LAKAET DIAES

A-BENN 6 EUR  
AMAÑ E VIMP WAR  
AN DACHENN...

...EVIT GWAREZIÑ BUHEZ AR FRAÑSEZIEN...



...PE P'EN EM GAV  
DRASTADENNOÙ<sup>2</sup>?



1. prévention
2. catastrophe

Diell:

## Bonreizh ar V<sup>vet</sup> Republik (1958)

Mellad. 5 : Gwarantñ a ra Prezidant ar Republik an dizalc'helezh broadel, unanded an tiriad broadel hag an doujañ d'an tredoù.

Mellad. 15 : E penn an armeoù eo prezidant ar Republik.

Mellad. 34 : El lezenn emañ ar reolennoù (...) a red pep keodedour da vezañ suj d'an Difenn broadel evitañ hag evit e vadoù (...) Lavaret a ra pere eo reolennoù diazez aozadur meur an Difenn broadel.

Mellad. 35 : Aotreet eo an diskleriañ brezel gant ar Parlament.

# Attentats : des sites gouvernementaux victimes de cyberjihadistes

Deux sites, dépendant l'un de l'Intérieur, l'autre de la Défense, sont tombés mercredi soir après l'assaut d'un groupe baptisé AnonGhost. L'un d'eux est toujours en réparation.

Le Parisien | 22 Janv. 2015, 09h53

## Attaque contre des sites gouvernementaux :

En 2006, une attaque a visé des centaines de sites français dont le ministère de l'Education nationale. Les hackers turcs protestaient contre le projet de loi sur la négation du génocide arménien. Les sites étaient « défigurés » : le drapeau turc et des messages apparaissaient.

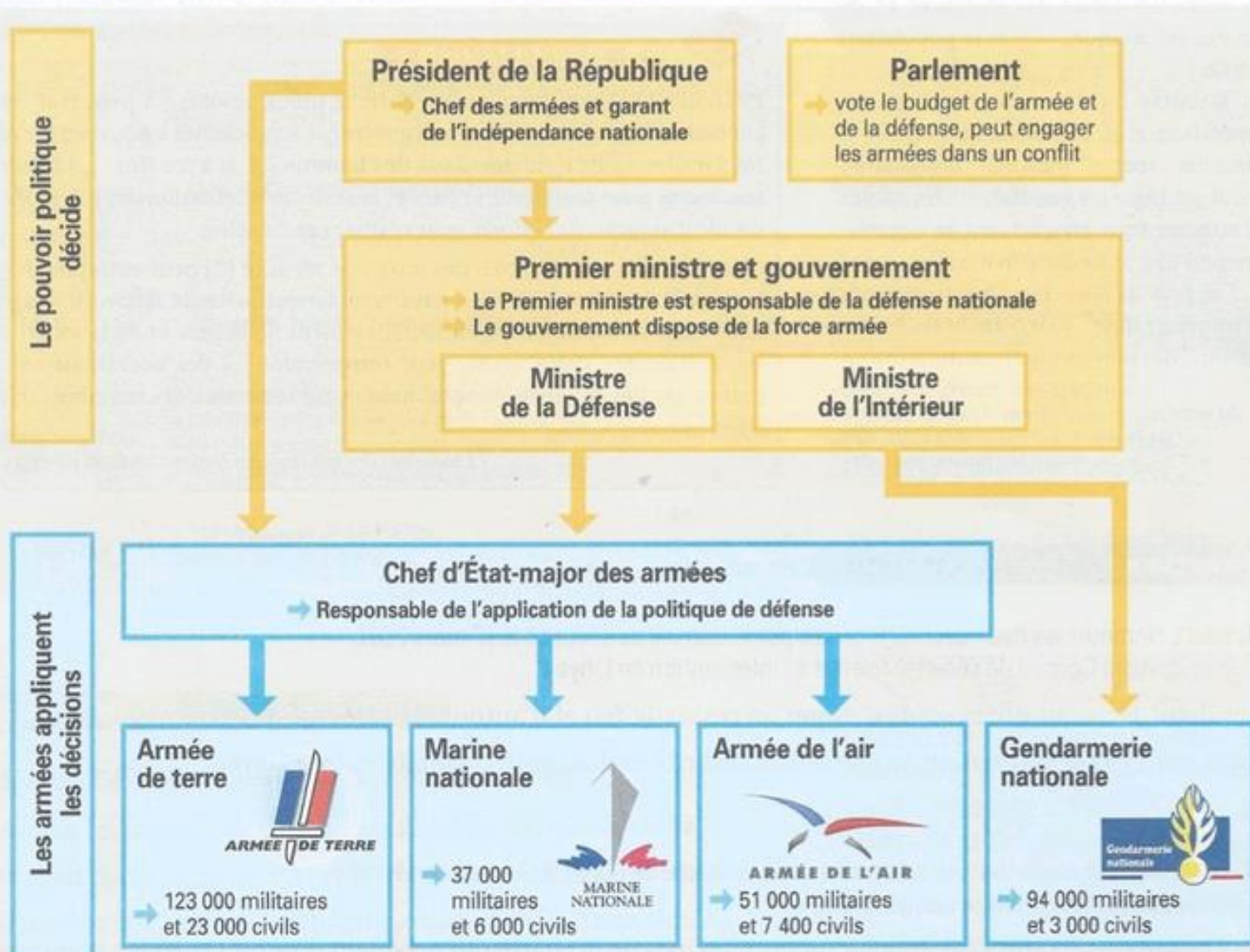
En 2010, le compte Twitter du ministère des Affaires étrangères a été piraté. Un message d'insultes visant les Roumains et l'Union européenne avait été posté sur le compte.

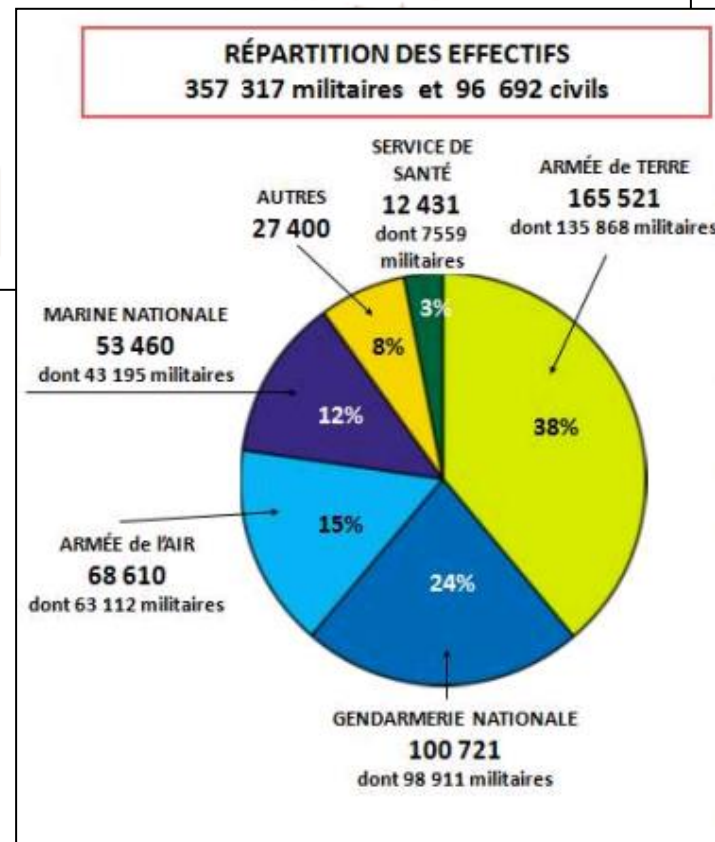
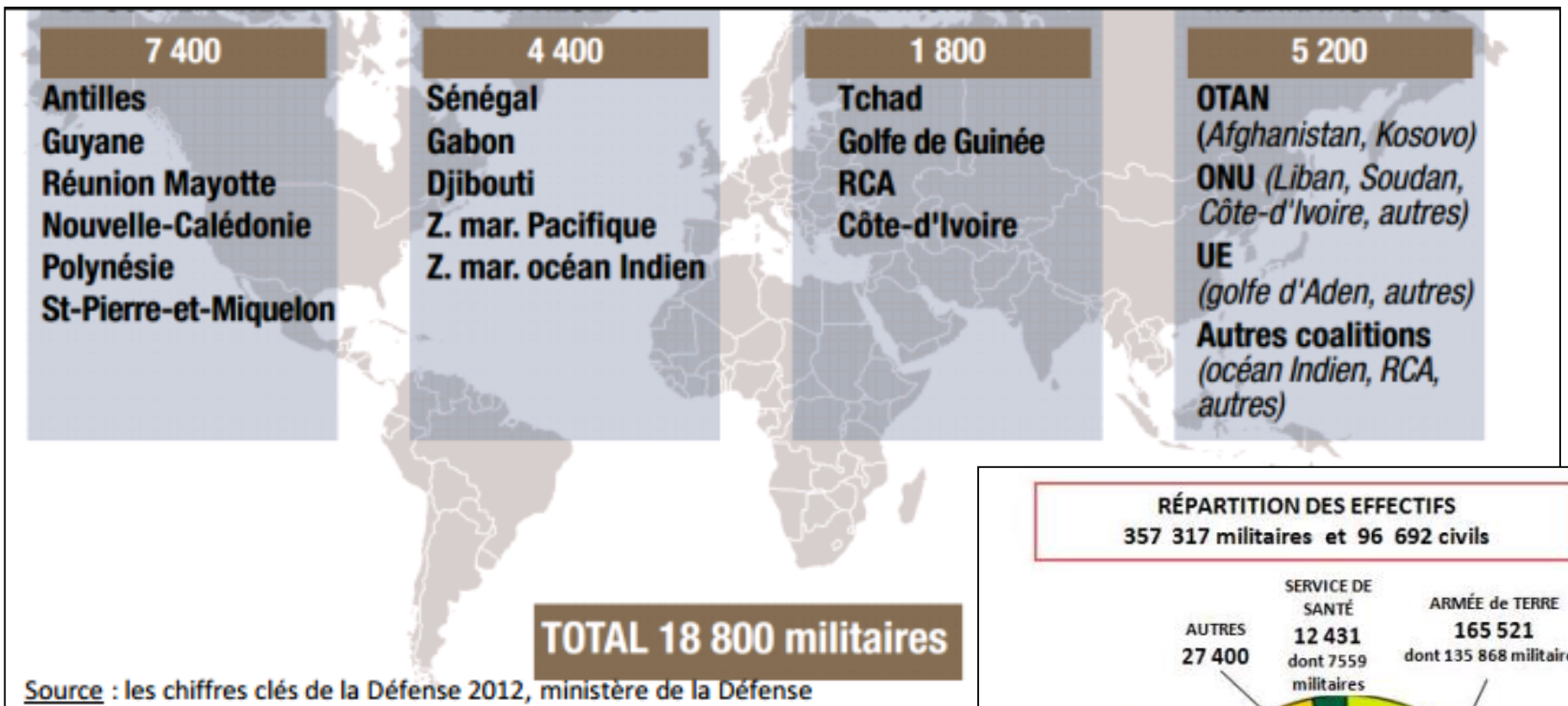
En 2011, le ministère de l'Économie et des Finances a été la cible d'une cyberattaque. L'objectif des agresseurs était vraisemblablement de se procurer des informations économiques et financières sur la France.

(Sources : 01net.com, lepress.fr, silicon.fr)

# A Les acteurs de la défense nationale

▶▶ Je définis le rôle des acteurs de la défense nationale.





**JDC**

# Journée Défense et Citoyenneté

# Deskadurezh an Difenn

**3 mare**

## Deskadurezh an Difenn broadel

Er skolaj (3vet)ha lise(lañ)

- Kompren aozadur an difenn broadel ha kefridioù an Difenn broadel
- Kompren kefrdioù an arme gall
- Kompren ar gourdrouzoù etrevroadel



## An niveridigezh

A-dal 16 vlez

Un doare-ober keodedel

Evit bout enskrivet àr ar

listennadoù dilenn

Gouzout ar re get kudennoù

dizesk

Kaout ar programm difenn

broadel live 2

Bout niverenet kenkas e veher

galvet en-dro da vrezeliñ



## Ar JDC

**Journée Défense et  
Citoyenneté**

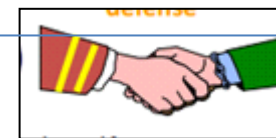
Bout ur c'hoededad gall  
hag europat(gwirioù ha  
dleadoù)

Testoù (diazegoù ar  
yezh gall)

Kompren an

Difenn(aozadur,  
kefridioù, gourdrouzoù)

Micherioù an armeoù



# ÉTAPE 2

## LE RECENSEMENT

**Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).

**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



EN SAVOIR PLUS

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



**OBJECTIF  
CITOYEN**

LE PASSAGE DE LA CITOYENNETÉ



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE  
ET DES  
ANCIENS COMBATTANTS

**SGA**  
Service de Gestion des Anciens Combattants

DIRECTION  
DU SERVICE NATIONAL



INFORMATIONS  
IMPRIMERIE

# ÉTAPE 3 LA JDC

## JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

**Qui ?** → Tous les jeunes Français, filles et garçons.

**Où ?** → Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.

**Quand ?** → Avant 18 ans.

**Quoi ?** → Une journée de sensibilisation à l'environnement de défense et de sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la Défense, une initiation au secourisme, un test de détection des difficultés de lecture.



EN SAVOIR PLUS

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE TRAVAIL DE CITOYENNETÉ



**Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.**

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- des tests de connaissance de la langue française établis par l'éducation nationale,
- un repas le midi,
- une initiation aux gestes de premiers secours dans une majorité de sites,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.

REPUBLIQUE FRANCAISE



MINISTERE DE LA DEFENSE

Imprimé n° 106\*212

Instruction provisoire  
n° 620DEFISGA du 16 juin 1998

N° d'ordre :

*CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION  
A L'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE*

Le

commandant le Centre du Service National de TOULOUSE

certifie que

Identifiant défense

a participé à l'appel de préparation à la défense.

*Le (la) titulaire,*

Le

*(Cachet et signature de l'autorité).*

*Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.*